

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/54

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 septembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – TESTON – BOUNIARD – PIQUEMAL
RAMUS – JOLLIVET – CORNET – CROZIER – BEUGNET - HILAIRE**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr VOLLE
Mme LEBRAT a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Dépôt demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées portant l'obligation pour les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) de les rendre accessibles à toute forme de handicap.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-1 090 du 26 septembre 2014 relative à la mise

.../...

en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, un nouveau dispositif a été mis en place, l'Agenda d'Accessibilité Programmé Ad'AP, à déposer en Préfecture avant le 27/09/2015.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ETP dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- VALIDE le principe d'engagement dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Mairie d'Alba la Romaine pour les établissements recevant du public (ERP) dont elle est propriétaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'AP en Préfecture de l'Ardèche.
- DONNE pouvoir à son Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 septembre 2015.



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 29 septembre 2015
LE MAIRE
André VOLLE.

